

Ancienne Gare - 12 rue Sébastien Lenoir



Identifiant fiche : 024

Localisation :

Adresse : 12 rue Sébastien Lenoir
95420
Wy-dit-Joli-Village

Code Insee : 95690

Parcelles : n°803

Situation : Cœur de bourg

Protection : Périmètre de 500m (Eglise
CMH)

Dates :

Typologie :

Classe : Patrimoine public

Type : Gare ferroviaire

Fonction actuelle : Sans fonction

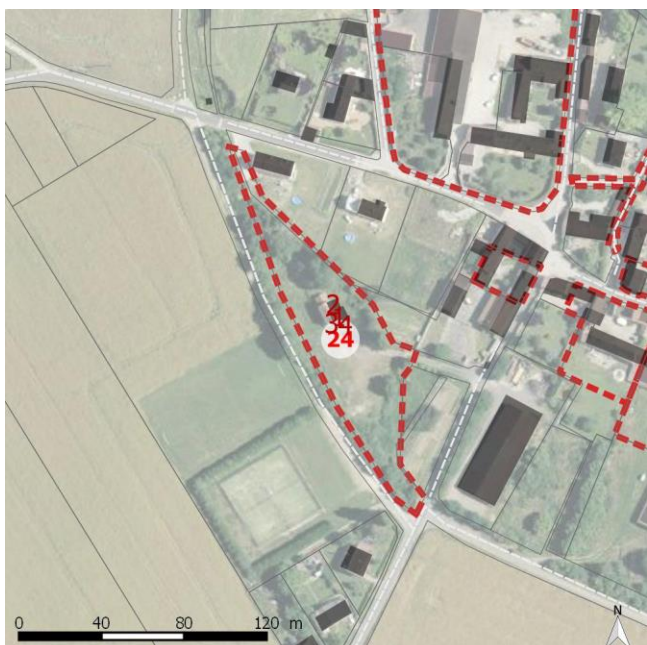
Implantation : En Retrait /
Continuité urbaine

Statut :

Intérêt patrimonial : Intérêt communal

Etat (2017) : Bon

Foncier : Public



Seul les éléments repérés
sont soumis à prescriptions

– Etat existant

L'ancienne gare de Wy-dit-Joli-Village est située en périphérie du bourg. Si elle a eu toute son importance dans les temps passés, elle est aujourd'hui sans affectation. Le bâtiment est seul au centre d'une parcelle en forme « d'amande » entourée de végétation ; l'accès se fait par la rue Sébastien le Noir.

Elle se compose de deux volumes maçonnés mitoyens :

Le premier (1) est composé de deux niveaux + combles. Les élévations sont en pierres meulières terminées aux joints de ciment. Des baies rythment rigoureusement chacune des façades principales, avec quatre baies par face.

Au rez-de-chaussée, une distinction apparaît en façade ouest avec la présence de la porte, dont la partie supérieure vitrée est aujourd'hui fermée par des pans de bois afin d'éviter les intrusions dans le bâtiment. On devine, que les menuiseries



Gare – Volume (1)

des fenêtres sont en bois, à petits bois, avec des impostes assorties, le tout dans un ton vert pâle ; comme pour la porte d'entrée, des pans de bois ont été apposés pour sécuriser le bâtiment en attendant de le réinvestir.

A l'étage, chaque baie présente un linteau à arc surbaissé en briques rouges avec des sommiers peints en blanc, un appui de fenêtre en béton, et des volets battants en bois plein toujours de ton vert pâle - percés d'un trèfle.

Chaque pignon est aveugle ; seul un œil de bœuf rond se positionne au niveau des combles, ourlé de briques rouges, et fermé d'une menuiserie en bois, vitrée.

La toiture est à deux pans en tuiles mécaniques. Elle est couronnée de deux cheminées, qui s'appuient sur les pignons de la construction : en briques rouges, elles sont coiffées de mitrons en béton ou poterie.

Ce corps principal se prolonge au nord, par **un second volume (2)**, plus petit, d'un seul niveau, mais de même composition. Certainement voué au stockage, une large baie ponctuait chaque face, équipée d'un rail supérieur avec porte coulissante en bois, pour faciliter son usage. Le pignon aveugle garde les traces de l'ancienne plaque de gare.



Espace marchandise – Volume (2)

Des constructions plus légères viennent se greffer sur le volume principal :

- une verrière (3) vient envelopper la porte d'entrée ; elle présente un soubassement enduit en béton, et est couverte de tôles plastiques ondulées ;
- une construction étroite en appentis (4) s'appuie sur le pignon sud ; elle est en briques, fermée d'une porte blanche en bois, et couverte de tuiles mécaniques ; il s'agit probablement là d'un ancien sanitaire pour les usagers de la gare.



A gauche, verrière (3) – A droite, ancien sanitaire (4)

– **Éléments à caractère dénaturant – Recommandations à prendre en compte dans le cadre de déclaration préalable ou de permis de construire :**

Les travaux de rénovations d'ouvrages

Lors de la rénovation il est impératif de garder une cohérence entre les matériaux en place et ceux utilisés pour la rénovation.



Cheminée de la gare

- Les cheminées

Le remplacement des dalles de couverture en béton sur les conduits de cheminée par des mitrons en terres cuites

– **Éléments à préserver – Prescriptions à imposer dans le cadre de déclaration préalable ou de permis de construire :**

- L'emprise, l'organisation et les gabarits du bâti existant
- La nature et le traitement des parements de façades
- La forme des toitures
- La forme et nature des baies (Linteau, appuis) et les menuiseries en bois munis de petits bois et impostes.
- Les baies doivent conserver les volets battants existants ou identiques – L'installation de volets roulant à coffre apparent en façade est proscrite.
- En cas de nouveaux percements de baies – Conserver le système constructif des baies existantes.
- Installation d'évacuation d'équipement nécessitant des évacuations vers l'extérieur : ne pas réaliser ces sorties sur l'espace public ou visible depuis l'espace public.



Baies types (à gauche baie du rdc, à droite baie de l'étage)

Extrait du plan IGN



Extrait de la photo aérienne (Les numéros renvois aux numéros des bâtiments de la notice)

